

**Contrat de Ville - Quartier Palente- Orchamps Secteur Debussy -
Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de ville, la Ville de Besançon s'est engagée à réaliser diverses opérations d'aménagement, notamment une requalification des abords des immeubles HLM.

Concernant le quartier de Palente-Orchamps, le programme de travaux 1998 prévoit le réaménagement des rues Debussy et Berlioz et des espaces de proximité des habitations.

Certains de ces travaux, notamment ceux de réhabilitation des pieds d'immeubles, sont réalisés sur des terrains appartenant à la SAFC ; il convient donc de définir les modalités d'intervention dans le cadre d'une convention à établir entre la SAFC et la Ville de Besançon.

De même, pour la gestion future de ces nouveaux aménagements, la SAFC et la Ville de Besançon s'engagent mutuellement à assurer respectivement la gestion et l'entretien des équipements et des espaces réalisés sur leurs domanialités, et ce, même si celles-ci évoluent dans le temps.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SAFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier, à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 1998.